

COMPTE RENDU DU CTL DU 28 AVRIL 2014

Le comité technique local (CTL) s'est réuni le 28 avril 2014. La délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante.

Déclaration liminaire de la CGT

Le premier ministre Manuel Valls a annoncé une nouvelle aggravation de l'austérité avec la mise en place du pacte de responsabilité qui consiste à s'attaquer à la sécurité sociale, à accorder 30 milliards de cadeaux supplémentaires au patronat et à dégager 50 milliards d'économies supplémentaires sur la protection sociale et les services publics.

L'Etat est à guichet ouvert pour les entreprises et le capital qui bénéficient désormais de 110 milliards de dispositions fiscales et d'exonérations de cotisation sociales, sans le moindre effet par ailleurs sur l'emploi.

Cette austérité sans fin frappe de plein fouet les services publics et les fonctionnaires.

- Prolongation du gel du point d'indice au moins jusqu'en 2017 (soit 8 ans de blocage !)
 - Blocage des prestations sociales et pensions
 - Nouvelles suppressions d'emplois et menaces sur le statut (mobilité, fusions administratives)
 - Amputation budgétaire massive frappant de plein fouet tout le système de santé, l'Etat et les collectivités territoriales.
 - Suppression annoncée de la moitié des régions et de tous les Conseil départementaux.
- C'est une situation sans précédent depuis la dernière guerre.

Les agents le disent : on ne peut déjà plus travailler dans des conditions acceptables et assurer correctement les missions, dans un

contexte où pour la première fois, le salaire net baisse.

L'application du pacte dans notre administration conduira à une situation intenable.

Aujourd'hui, l'administration annonce 2 300 emplois C vacants au 1^{er} septembre 2014 ! Ce qui prépare des suppressions en masse de postes !

La CGT Finances publiques appelle tous les agents à faire grève le 15 mai prochain :

- Pour l'abandon du pacte de responsabilité.
- Le rattrapage immédiat des pertes de pouvoir d'achat par le relèvement du point d'indice
- Pour un régime indemnitaire sans un seul euro de perte pour aucun agent
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les recrutements de toutes les listes complémentaires des concours.
- L'abandon de la démarche stratégiques et l'arrêt des fusions/restructurations de services
- Pour le maintien du statut général et des statuts particuliers

Dans la Direction, aucune dégradation supplémentaire des conditions de travail ne sera acceptable.

La CGT Finances publiques, aux côtés de l'ensemble des collègues, s'opposera aux conséquences concrètes du pacte de responsabilité et œuvrera à la satisfaction des revendications.

Les points suivants ont été abordés.

Campagne IR-ISF bilan 2013 – présentation de la campagne 2014

Bilan 2013 : la direction considère que la campagne 2013 s'est bien déroulée. Les SIP et trésoreries mixtes ont renseigné 339 434 personnes contre 313 299 en 2012 soit une augmentation de 8,3 % (+11,8 % d'accueil physique, -8 % d'accueil téléphonique et + 39 % de courriels).

Concernant l'accueil physique, les SIP ont reçu 180 696 usagers contre 161 831 en 2012 soit une augmentation de 11,7%. De leur côté, les trésoreries mixtes ont reçu 6131 usagers contre 5297 en 2012 soit une augmentation de 15,7 %.

Campagne 2014 : le calendrier a été avancé d'une semaine afin que la date limite de paiement des deux premières émissions intervienne le 15 septembre. L'administration entend amplifier la campagne de promotion pour la déclaration en ligne et l'offre numérique conformément aux directives de la démarche stratégique. Elle estime que cela permettra de limiter les déplacements et les appels téléphoniques.

La CGT a souligné l'augmentation des charges de travail des SIP. Les statistiques de la campagne 2013 marquent un net accroissement de celles-ci alors que 7 suppressions nettes d'emplois sont intervenues dans les SIP au 1/9/2013 et que 7 nouvelles suppressions nettes sont programmées dans les SIP pour le 1/9/2014. L'importante augmentation de la réception témoigne aussi de l'attachement des usagers à un accueil physique de proximité. Nous avons également rappelé que les mesures fiscales (suppression progressive de la case E, ...) et la suppression quasi automatique de l'envoi de la déclaration pour les télédéclarants (case pré-cochée) ont généré de nombreuses tensions avec les usagers. En 2014, de nouvelles mesures (fiscalisation de la part employeur aux mutuelles, suppression totale de la case E) que de nombreux contribuables vont découvrir à la réception de leur avis d'imposition vont avoir les mêmes effets.

Enfin nous avons protesté contre le maintien du pré-cochage sur Internet en 2014 et la suppression de l'envoi des déclarations annexes.

Extension de la formalité fusionnée aux donations portant sur les immeubles

A compter du 1/07/2014 l'acte de donation fera l'objet d'un dépôt unique au service de publicité foncière du lieu de situation de l'immeuble. La taxation aux droits de mutation à titre gratuit constitue une nouveauté pour les agents des SPF. Une formation de deux jours sera dispensée dans les centres interrégionaux de formation.

La direction a expliqué que le transfert de cette mission des pôles enregistrement vers les SPF

sera réalisé « sans transfert d'emploi compte tenu de son faible impact ». Nous avons fait remarquer que ce transfert sans effectif supplémentaire, alourdira un peu plus la charge de travail de nos collègues des SPF qui ont déjà subi ces dernières années d'importantes suppressions d'emplois.

Vote : Contre CGT ; abstention : Solidaires, FO, CFDT.

Formation professionnelle : bilan 2013 et plan de formation 2014

La direction a présenté le bilan 2013 : la formation a représenté 12 713 jours-agents, soit 5,32 jours par agent (en hausse de 6,79% par rapport à l'année précédente).

Les formations ayant le plus mobilisé l'équipe locale de formation ont été : les formations transverses (déontologie, lutte contre les discriminations, conditions de vie au travail), la TVA du secteur public local, AGIR, SIRIUS-pro...

La CGT a fait état de ses réserves vis-à-vis du système de l'e-formation qui ne saurait

remplacer la formation présentielle et a évoqué les problèmes rencontrés : impossibilité de revenir consulter le stage une fois celui-ci terminé et de poser les questions... La direction a répondu qu'une note-charte allait être rédigée par la DG sur ce type de formation.

La CGT a dénoncé le fait que la préparation aux concours soit payante : 20 euros pour une e-préparation, 80 euros pour les fascicules papier. Nous avons également regretté qu'il n'y ait que deux formations par an à Chorus. La direction a pris note.

Nous avons évoqué la possibilité d'un envoi direct aux agents concernés des convocations aux sessions de formation ; la direction va étudier la question.

Frais de déplacement

La Direction a annoncé le remplacement du module « remboursement de frais de déplacement » sous Agora par une nouvelle application « FDD » (frais de déplacement) à compter du milieu du mois de juin 2014.

Concernant les remboursements des frais de transports en commun, les pièces originales (tickets de métro, de bus ...) devront être scannées et envoyées à la cellule RH compétente au moment de la saisie de la demande de remboursement sous FDD. Les originaux doivent être conservés pendant 6 ans par le chef de service.

Point important : pour les agents « nomades » (vérificateurs, agents de PCE effectuant des contrôles fiscaux externes ...), ceux-ci peuvent demander le remboursement, au titre des frais de déplacements, de l'autre moitié de leur carte d'abonnement au transport public (Navigo ...), l'autre moitié étant déjà prise en charge dans le cadre du parcours domicile-travail.

Concernant les agents utilisant leur véhicule personnel, deux hypothèses doivent être distinguées.

S'il s'agit d'un déplacement ponctuel effectué dans le cadre d'un stage ou d'un groupe de travail, pour ce cas de figure la Direction a présenté un tableau uniquement au départ des résidences administratives avec comme point d'arrivée les sites de la Direction où sont organisés les stages. Ce tableau compare, en moyenne, le temps passé, pour accéder au site de formation, dans les transports en commun avec celui estimé en cas d'utilisation d'un véhicule personnel. Le moindre temps de trajet détermine la base de calcul des frais remboursables : soit remboursement sur la base d'un titre de transport, soit remboursement sur la base des indemnités kilométriques.

Ceux qui partent de leur résidence personnelle pour se rendre au lieu du stage doivent demander, à leur choix, soit le remboursement sur la base d'un titre de transport, soit le remboursement sur la base des indemnités kilométriques. La RH, lors de l'étude de la demande de remboursement, pourra modifier la base du remboursement.

S'il s'agit de déplacements permanents (vérificateurs, agents de PCE effectuant des contrôles fiscaux externes, évaluateurs, huissiers, géomètres... utilisant leur véhicule personnel), la Direction a assuré qu'aucun changement ne sera appliqué dans la quasi totalité des situations : le remboursement pourra se faire sur la base des indemnités kilométriques.

Pour autant, la Direction se réserve le droit de modifier la nature du remboursement, sur la base d'un simple titre de transport, en fonction uniquement du gain de temps présumé si l'agent avait utilisé un transport en commun, dans le cas de ce qu'elle appelle une « erreur manifeste d'appréciation ».

La CGT Finances Publiques a fait part de sa désapprobation.

En effet, la note DG du 31 janvier 2014 rédigée par Monsieur BEZARD indique que le remboursement sur la base unique des indemnités kilométriques doit être appliqué dès lors que l'agent transporte du matériel, ce qui est le cas pour les vérificateurs qui doivent, depuis l'utilisation obligatoire du logiciel ALTO2, transporter en permanence un ordinateur portable dont le poids cumulé avec les accessoires et les éléments du dossier peut dépasser 7 kilos.

La Direction a indiqué que, pour elle, le transport d'un ordinateur portable ne constituait pas un transport de matériel.

La Direction se permet donc de limiter l'application d'une note DG en fonction de ses seules préoccupations budgétaires.

C'est intolérable !

Dans les faits, la Direction estime que cela ne changera rien aux demandes de remboursement des agents « nomades » déposant des demandes de remboursement sur la base des indemnités kilométriques.

Nous demandons à voir ! En outre le pouvoir d'appréciation élargi que s'octroie l'administration ne peut qu'accroître les difficultés déjà existantes, entraîner des contrôles tatillons, un surcroît de travail pour les collègues de RH et le mécontentement des utilisateurs.

Pour nous, le plus simple et le plus juste est de faire confiance aux agents, mieux à même de choisir le mode de transport le plus approprié.

Un point d'étape a été fixé d'ici 6 mois pour faire le point sur cet épisode.

Dans tous les cas, la Direction s'est engagée, une fois de plus, à ce que la RH envoie un mail

personnalisé et circonstancié à chaque agent dont la base de remboursement serait modifiée.

De son côté, la CGT-Finances Publiques invite tous les agents rencontrant le moindre problème concernant le remboursement de ses frais de déplacement à contacter le plus rapidement possible un de nos militants.

Modification des horaires d'ouverture au public de la TM de Levallois

Dans le cadre du regroupement des services la trésorerie municipale de Levallois a été installée en décembre dernier dans le centre des finances publiques, rue d'Alsace. A cette occasion les horaires d'ouverture au public de la trésorerie ont été alignés sur ceux du SIP et du SIE et sont désormais : 8h45-12h ; 13h30-16h15 (horaire de la majorité des services dans le 92) contre 8h45-12h ; 13h-16h antérieurement .

Nous avons demandé si le personnel avait été consulté. Réponse négative de la direction. Dans ces conditions nous avons voté contre cette modification des horaires.

Vote : Contre : CGT, Abstention : Solidaires, FO, CFDT.

La délégation CGT : Anne Giraudon, Luc Benoit, Pierre-Jean Berthoumieu, Philippe Geoffre

**Pour défendre vos droits, gagner sur les revendications,
Adhérez à la CGT !**



Bulletin d'adhésion
CGT Finances Publiques 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Catégorie : Grade :
Echelon :
Filière fiscale Filière publique
Adresse administrative :
.....
.....
Date :/...../..... Signature :

